AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201474-20261008-63102026-DE
en date du 16/10/2026 ; REFERENCE ACTE : 63102026

La Guierche SARTHE
Dynamique par nature !

République Française
Département de la Sarthe
Arrondissement LE MANS – Canton de Bonnétable
**COMMUNE DE LA GUIERCHE**
2 rue du Mans – 72380 LA GUIERCHE

**N°63-10-2026**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# COMMUNE DE LA GUIERCHE

Date de la convocation : 02/10/2026
Date d'affichage convocation : 02/10/2026
EN EXERCICE : 15 membres
PRESENTS : 15 membres
ABSENTS : 0
POUVOIR(S) : 0
VOTANT(S) : 15
ABSENTION(S) : 0
EXPRIMES : 15

## SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026

## DELIBERATION N° 63-10-2026

Objet de la délibération : Accord de principe : projet de « Potager partagé »

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Éric BOURGE, Maire de La Guierche.

**Présents selon l'ordre du tableau municipal :**

- Monsieur Éric BOURGE : Maire
- Madame Françoise ROSALIE, Monsieur Jany PERRIN et Madame Élodie GAUTIER : adjoints.
- Madame Régine RONCIERE, Madame Véronique DALMONT, Madame Véronique BUREL, Monsieur Mickaël BESNARD, Monsieur Gaëtan GEFFROY, Monsieur Julien GERVAIS, Madame Laure BOURASSEAU, Monsieur Matthieu DUBOIS, Madame Vanessa TALON, Monsieur Alexandre HATET et Monsieur Vincent GUERINEAU, conseillers municipaux.

**Absent excusé** : NÉANT
**Absent non excusé** : NÉANT

**Pouvoir(s)** : NÉANT

Madame Vanessa TALON été désignée secrétaire de séance.

Mise en ligne le : 16/10/2026 16:23 (Europe/Paris)
Collectivité : La Guierche
https://www.laguierche.fr/documents_administratifs/83077

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201474-20261008-63102026-DE
en date du 16/10/2026 ; REFERENCE ACTE : 63102026

République Française
Département de la Sarthe
Arrondissement LE MANS – Canton de Bonnétable
**COMMUNE DE LA GUIERCHE**
2 rue du Mans – 72380 LA GUIERCHE

# SUITE ET FIN DELIBERATION N° 63-10-2026

## Exposé des faits :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la commission environnement a étudié le projet de création d'un « Potager partagé » sur la commune et en présente les grandes lignes.

Ce projet a pour objectif de favoriser le lien social, les échanges entre habitants, le partage de connaissances autour du jardinage et la participation des habitants à une initiative collective.

À la suite de la présentation du projet par la commission, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le principe de sa mise en œuvre.

## Délibération :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant la présentation du projet de « Potager partagé » par la commission ;
- Considérant l'intérêt de ce projet pour favoriser le lien social, les échanges entre habitants et la participation à une démarche collective ;
- Considérant la volonté de la commune de soutenir les initiatives favorisant la convivialité et la vie locale ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

| Abstention : 0 | Vote contre : 0 | Vote pour : à l'unanimité |
|---|---|---|

- APPROUVE le principe du lancement du projet de « Potager partagé » sur la commune de La Guierche ;
- AUTORISE la poursuite des démarches nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre du projet, notamment la définition des modalités pratiques, l'identification du terrain et l'organisation de la participation des habitants ;
- PRECISE que les modalités définitives de réalisation du projet, ainsi que les éventuelles dépenses associées, pourront faire l'objet d'une présentation ultérieure au conseil municipal, si nécessaire ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à la poursuite de ce projet.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations, le 8 octobre 2026.

LE MAIRE,
Eric BOURGE

MAIRIE DE LA GUIERCHE (SARTHE)

Le Secrétaire de séance,
Vanessa TALON

Mise en ligne le : 16/10/2026 16:23 (Europe/Paris)
Collectivité : La Guierche
https://www.laguierche.fr/documents_administratifs/83077